



Proposition 01/2021 du Conseil National pour Etrangers au Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg concernant la fin des tests Covid gratuits pour raisons personnelles.

Luxembourg, le 28 avril 2021

Le Conseil National pour Etrangers – CNE est reconnaissant des efforts réalisés par l'Etat luxembourgeois dans la gestion de la crise sanitaire, cependant ;

La situation sanitaire que nous vivons actuellement est une situation sans précédent. Il faut se tourner vers les manuels d'histoire pour trouver un événement similaire avec la grippe dite espagnole qui, il y a à peu près un siècle, a bouleversé le monde pendant plus de deux ans. La grande différence entre les années 1918-20 et les années 2020-21 est l'augmentation de la mobilité des gens.

Si au début du 20^{ème} siècle, les voyages étaient encore le luxe d'un petit groupe de personnes, aujourd'hui, se déplacer à travers l'Europe ou même le monde est une pratique quotidienne. Cette façon de vivre a un impact encore plus visible dans un pays comme le Luxembourg où, au moins, 50% des résidents sont d'ailleurs. Ceci sans mentionner tous ceux ayant obtenu la nationalité luxembourgeoise ou les « faux » frontaliers - ces étrangers qui travaillent au Luxembourg mais sont obligés, par la situation du marché immobilier, à habiter en dehors du pays.

Entre toutes les méconnaissances que nous pouvons encore avoir sur le virus et qui déclenche cette situation d'exception actuelle, la science sera d'accord que les tests sont la meilleure façon de détecter les cas d'infection avant qu'ils ne se transforment en *clusters* de contagion¹.

Comme mentionné plus haut, cette situation d'exception dure déjà depuis plus d'un an. Un grand nombre de résidents luxembourgeois n'a pas pu rendre visite à sa famille depuis un an. Le rapport « travail et cohésion social 2020² », publié par le STATEC, nous rend compte que les résidents étrangers sont davantage exposés au risque de pauvreté. Or, c'est justement ce groupe de la population qui doit aussi se déplacer pour pouvoir rencontrer les siens.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32020L2020>

² <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/analyses/2020/PDF-Analyses-06-2020.pdf>



Le 26 mars 2021, le gouvernement luxembourgeois annonce la fin des tests PCR gratuits en cas de voyage à l'étranger. Or, avoir un test PCR au virus de la Covid-19 négatif est une condition sine qua non pour traverser pas mal de frontières, même à l'intérieur de l'espace Schengen. Qu'il s'agisse de frontières terrestres, maritimes/fluviales, ou aériennes. Il faut néanmoins « noter que les tests sont encore possibles dans ce cadre pour les déplacements professionnels et les étudiants faisant leurs études à l'étranger. »³

Deux semaines après cette date, le gouvernement a de nouveau changé les règles tout en offrant à ceux rentrant au pays en avion, à savoir seulement à ceux arrivant par l'aéroport du Luxembourg, un test PCR gratuit, sous condition que ce test soit fait directement à l'aéroport⁴, sans obligation de le faire – et ceci sachant qu'il y a des vols qui arrivent alors que le centre de tests à l'aéroport est fermé⁵. Ceux arrivant par des aéroports internationaux desservant aussi le Luxembourg ou par frontière terrestre ne font pas l'objet d'une offre similaire. Il faut noter que cette pratique semble peu en ligne avec la recommandation de la Commission Européenne du 28 octobre 2020 qui prône que « [la] détection précoce grâce au dépistage demeure essentielle. »⁶ Mais il n'est pas du rôle du Conseil National pour Étrangers de se prononcer sur la stratégie de dépistage de la Covid-19.

Vu la réalité exposée ci-dessus, et,

Considérant que, les déplacements à l'étranger ne constituent pas seulement des vacances mais ont aussi la fonction de permettre de rencontrer les siens hors du Luxembourg,

Considérant que, le fait que la population du Luxembourg se compose presque à moitié d'étrangers, du fait des politiques économiques basées sur une forte importation de main d'œuvre étrangère,

Considérant que, un grand nombre de résidents n'a pas pu rendre visite à sa famille depuis plus d'un an,

Considérant que, un grand nombre d'étrangers du Luxembourg est davantage exposé aux risques de pauvreté,

Considérant que, une partie significative d'étrangers utilise pour ses déplacements soit des aéroports autres que celui du Luxembourg soit transite par voie terrestre,

Considérant que, une famille de 4 personnes devant se faire tester avant le départ (par obligation) et après le retour (par considération) subi une dépense d'au moins 500€, ce qui peut représenter une augmentation considérable des dépenses en relation avec son déplacement,

Considérant que, il n'est pas possible de distinguer entre un voyage avec le seul objectif de loisir et un voyage de rencontre familiale, car ce sont des voyages d'ordre personnel,

Le Conseil National pour Étrangers, en réunion plénière, du 28 avril 2021,

décide de proposer au Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg de réinstaurer, en se limitant à une quantité spécifique par un système de *vouchers* nominatifs, la gratuité des tests PCR, ou autre

³ https://msan.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommunications%2B2021%2B03-mars%2B26-modification-tests-voyages.html

⁴ https://msan.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommunications%2B2021%2B04-avril%2B10-tests-airport.html

⁵ <https://www.lux-airport.lu/testing/>

adéquat et accepté par les potentiels pays de destination, pour des voyages autres que pour des raisons professionnelles ou liés à la vie académique.

Cette offre devrait être valable avant le départ, permettant de réduire les coûts liés au voyage, et lors du retour au pays afin de permettre de détecter les cas positifs après l'arrivée aux Luxembourg.

Discuté et approuvé par le Conseil National pour étrangers, le Mercredi 28 Avril 2021 :

Soumis par le Président du Conseil National pour Etrangers, Monsieur Ramdedovic Munir, au ministre compétent ;

Signature :



Date :



CONSEIL
NATIONAL POUR
ÉTRANGERS

13c Rue de Bitbourg,
L-1273 Luxembourg
Secretariat_CNE@integration.etat.lu
<http://www.cne-luxembourg.lu>